selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 05/01/2023 800080005803 09/10/2024 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Nom du produit : PROMINEX™ Herbicide Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE** 

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE

CALGARY AB, T2C 5G9

CANADA

Information aux

clients

800-667-3852

Adresse de courrier élec-

tronique

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

: Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

Catégorie 3 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Danger

Déclarations sur les risques H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Déclarations sur la sécurité

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

#### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

<del>oompoounto</del>			
Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sel de monoéthanola- mine du clopyralid (*)	Sel de monoé- thanolamine du clopyralid (*)	57754-85-5	12.1
Cloquintocet	Cloquintocet	88349-88-6	0.46
Fluroxypyr 1-methyl- heptyl ester	Fluroxypyr 1- methylheptyl es- ter	81406-37-3	16.55
Méthyle d'halauxifène	Méthyle d'ha- lauxifène	943831-98-9	0.46
Alcools éthoxylés, C12 à C15	Alcools éthoxy- lés, C12 à C15	78330-21-9	>= 20 - < 25 *
Solvent naphtha (petro- leum), heavy aromatic	Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	>= 20 - < 25 *

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Date de révision: Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

	Ether méthy- lique du Dipro- pylène glycol	34590-94-8	>= 3 - < 10 *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	>= 1 - < 3 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 5

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SOINS** 

En cas d'inhalation Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

Laver abondamment à l'eau.

consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 mi-

nutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin

sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédia-

En cas d'ingestion

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Protection pour les secou-

ristes

Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Inconnu.

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant

aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état cli-

nique du patient.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

quats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y li-

miter:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions lo-

cales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0 Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vi-Équipement de protection En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. spécial pour les pompiers Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé.

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

Éviter la formation d'aérosols.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de va- leur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
Fluroxypyr 1-methylheptyl ester	81406-37-3	TWA	10 mg/m3	Dow IHG
Ether méthylique du Dipropy- lène glycol	34590-94-8	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	30 ppm	Dow IHG
		TWA	100 ppm 606 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 909 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 606 mg/m3	CA QC OEL

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

		VECD	150 ppm 909 mg/m3	CA QC OEL
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une

possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homo-

logué.

Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère.

Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Protection des mains Remarques

Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Néoprène. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du corps Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : Liquide

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Couleur : ambre

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.85 (20.6 °C)

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable aux liquides

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 8.853 lb/gal (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflamma- :

tion

Viscosité

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 60.5 mPa,s (20 °C)

24.6 mPa,s (40 °C)

Propriétés explosives : Non

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ** 

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé se-

lon les indications.

Stable dans des conditions normales.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.
Produits incompatibles : Acides forts

Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.6 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte...

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

**Cloquintocet:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte...

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2,000 mg/kg

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 11.4 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.35 mg/l

Durée d'exposition: 7 h Atmosphère d'essai: vapeur

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 9,510 mg/kg

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g

Méthode: Estimation

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 05/01/2023 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

> Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

avant ingéré du naphtalène.

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les hu-

mains que chez les animaux.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:

Confusion. Léthargie

Spasmes ou soubressauts musculaires.

Convulsions. Coma.

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une ir-

ritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmo-

Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent

comprendre: Maux de tête. Confusion. Sueurs.

Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/lDurée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur

Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration

maximale atteignable.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg Toxicité cutanée aiguë

Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphtalène peut être absorbé au travers de la peau

en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

**Produit:** 

Espèce Lapin

Méthode Directives du test 404 de l'OECD Résultat Irritation légère de la peau

Composants:

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce

Résultat Pas d'irritation de la peau

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation de la peau

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : Lapin

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

Ether méthylique du Dipropylène glycol: Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Espèce : Souris

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

**Cloquintocet:** 

Espèce : Souris

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

ris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Espèce : humain

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction aller-

gique cutanée chez quelques personnes.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobaves.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

#### Mutagénicité de la cellule germinale

#### Composants:

#### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### **Cloquintocet:**

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### Méthyle d'halauxifène:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

#### Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

#### Naphthalene:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation

: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

## Cancérogénicité

### Composants:

## Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Cancérogénicité - Évaluation : Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer

chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas provo-

qué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Méthyle d'halauxifène:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène.,

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Cancérogénicité - Évaluation : Contient du naphtalène qui a provoqué le cancer chez cer-

tains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives., Évidence restreinte de

cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué le

cancer chez les animaux de laboratoire.

Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire.,

Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives., Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

Toxicité pour la reproduction Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas

Évaluation porté atteinte à la reproduction.

Le clopyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues

lors d'une exposition normale.

**Cloquintocet:** 

Toxicité pour la reproduction : Dans de

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les

foetus des animaux de laboratoire.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de labora-

toire.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 05/01/2023 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

- Évaluation

Toxicité pour la reproduction : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les

effets sur la reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seu-

lement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques impor-

tants chez les parents.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les

effets sur la reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les ani-

maux de laboratoire.

STOT - exposition unique

**Produit:** 

Voies d'exposition Inhalation

Organes cibles Système nerveux central

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

> matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Cloquintocet:

Évaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Méthyle d'halauxifène:

Évaluation Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (expo-

sition unique).

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Évaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

> matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Évaluation L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

> matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Naphthalene:

Évaluation Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (expo-

sition unique).

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

**Cloquintocet:** 

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Méthyle d'halauxifène:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Reins. Foie. Thyroïde.

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Remarques : Une surexposition au(x) solvant(s) peut provoquer une irrita-

tion respiratoire et une dépression du système nerveux cen-

tral.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Remarques : Les symptômes d'une exposition excessive peuvent com-

prendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étour-

dissements et de la somnolence peuvent se produire.

Naphthalene:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:

Effets respiratoires.

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs

et poussières de naphtalène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

Toxicité par aspiration

**Produit:** 

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Cloquintocet:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Méthyle d'halauxifène:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

#### Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Naphthalene:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

### **Composants:**

#### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 30

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0089

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)):

1465 - 2000 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 14 d

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 8 d

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 d

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 micro-

grammes/abeille

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Durée d'exposition: 48 d

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

**Cloquintocet:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon à tête de mouton (cyprinodon variegatus)): >

120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri)): 89.7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnies): 9.7 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Test de renouvellement statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 66.5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 12.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 23.7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 12.6

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.143 mg/l

Durée d'exposition: 33 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.437 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2250 mg/kg poids corporel.

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.225

mg/

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.183 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0.24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0.47 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1.410

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.075

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.031

mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.32 mg/l

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les

oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2000 mg/kg poids corporel. Durée d'exposition: 5 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 2.01 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3.22

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.12 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

3.0 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)):

0.000393 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 14 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

1,000

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.259

mg/l

Point final: Autre

Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )):

0.00272 mg/l

Durée d'exposition: 36 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.484 mg/l

Point final: nombre de descendants

Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1,000

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 981 mg/l

Durée d'exposition: 1 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité

Toxicité pour les organismes :

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg)., Sur le plan

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5,620 ppm Durée d'exposition: 5 d Méthode: Autres directives

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2250 mg/kg poids corporel.

Point final: mortalité

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 98.1 µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 108

µg/abeille

Durée d'exposition: 48 h Point final: mortalité

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des ef-

fets néfastes à long terme.

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : CE50 (Les algues): > 1 - 10 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est modérément

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

LE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

LE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virgi-

nie)): > 6,500 ppm Durée d'exposition: 5 d

Remarques: D'après les informations concernant un produit

semblable:

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2,250 mg/kg

Remarques: D'après les informations concernant un produit

semblable:

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,919 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (Crangon crangon (Crevette)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CL50 (copépode Acartia tonsa): 2,070 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: ISO TC147/SC5/WG2

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

969 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 22 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia ma-

gna (Puce d'eau)): > 0.5 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Durée d'exposition: 22 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE10 (Pseudomonas putida): 4,168 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique Naphthalene:

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1

mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les : ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en : 1

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Autre): 0.37 mg/l Point final: mortalité

Durée d'exposition: 40 d Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chro-

tique)

nique pour le milieu aqua-

**Évaluation écotoxicologique**Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des ef-

fets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

: 1

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Clopyralid.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Biodégradation: 32 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

ThOD : 2.2 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Type d'essai: Hydrolyse

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Demi-vie de dégradation: 454 d

Méthyle d'halauxifène:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Biodégradation: 7.7 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Halauxifène.

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 90 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Biodégradation: 39 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 75 % Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodé-

gradabilité intrinsèque.

aérobique

Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

. 0 /6

Le temps d'incubation: 5 d

0 %

Le temps d'incubation: 10 d

31.6 %

Le temps d'incubation: 20 d

Besoins en oxygène d'origine :

chimique (BOC)

2.02 kg/kg

Méthode: Bichromate

ThOD : 2.06 kg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Constante de vitesse: 5.00E-05 cm3/s

Méthode: Estimation

Naphthalene:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de labo-

ratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

57.000 %

Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Concentration: 1,500,000 1/cm3 Constante de vitesse: 2.16E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

Clopyralid.

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow <

3).

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 26

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 5.04 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Méthyle d'halauxifène:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 233

Durée d'exposition: 42 d Température: 21.8 °C

Concentration: 0.00194 mg/l

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 3.76

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 05/01/2023 09/10/2024 800080005803 2.0 Date de la première parution: 05/01/2023

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Coefficient de partage (n-oc- :

tanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 2.9 - 6.1 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000

ou Log Pow entre 5 et 7).

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Coefficient de partage (n-oc- :

tanol/eau)

log Pow: 1.01 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Naphthalene:

Bioaccumulation

Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-oc-

tanol/eau)

log Pow: 3.3

Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Reste:

Coefficient de partage (n-oc-

Remarques: Aucune donnée trouvée.

tanol/eau)

Mobilité dans le sol

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Répartition entre les compar- :

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

timents environnementaux Clopyralid.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Répartition entre les compar- :

Koc: 6200 - 43000

timents environnementaux

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Méthyle d'halauxifène:

Répartition entre les compar- :

Koc: 5684 timents environnementaux

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

Répartition entre les compar- : Remarques: Aucune donnée trouvée.

timents environnementaux

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Répartition entre les compar- : Koc: 0.28

timents environnementaux Méthode: Estimation

Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du pro-

duit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Naphthalene:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 240 - 1300 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

**Composants:** 

Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Cloquintocet:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Fluroxypyr 1-methylheptyl ester:

Résultats de l'évaluation PBT

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Méthyle d'halauxifène:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Alcools éthoxylés, C12 à C15:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 05/01/2023 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023 2.0

Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:

et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Ether méthylique du Dipropylène glycol:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Réglementation: (Mise à jour: 11/22/2010 KS 11/25/2010

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement :

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

selon le Règlement sur les produits dangereux



### PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

**Code IMDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

964

(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A. S-F

Polluant marin : oui(Fluroxypyr 1-methylheptyl ester, Halauxifen-methyl)

Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxi-

fène)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr, Méthyle d'halauxi-

fène)

#### **Autres informations**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### **PROMINEX™** Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

## Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste ca-

nadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa- : 34021

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA:

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

#### AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Ce produit est toxique pour: plantes terrestres non ciblées Organismes aquatiques

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit

Dow IHG : Dow IHG

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

selon le Règlement sur les produits dangereux



## PROMINEX™ Herbicide

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2023 2.0 09/10/2024 800080005803 Date de la première parution: 05/01/2023

CA BC OEL / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD Valeur d'exposition de courte durée Limite d'exposition de courte durée Corteva OEL / STEL Corteva OEL / TWA Moyenne pondérée dans le temps Dow IHG / TWA Valeur limite de moyenne d'exposition Dow IHG / STEL Limite d'exposition de courte durée Dow IHG / TWA Moyenne pondérée dans le temps

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur leréseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx -Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC -Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santésécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail.

Date de révision : 09/10/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4030

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F